

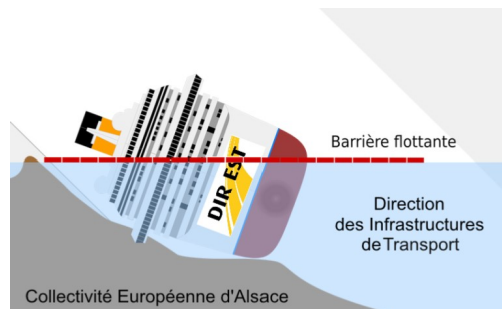


DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE AU CHSCT DE LA DIR EST DU JEUDI 7 MARS 2019

Lors d'un passage en Alsace le 12 février dernier, Madame la ministre de la Cohésion des Territoires Jacqueline GOURAULT a déclaré : **"la Collectivité Européenne d'Alsace, c'est du cousu main !"**.

En effet, suite à la parution du décret au journal officiel portant création de la nouvelle collectivité le 28 février dernier, les organisations syndicales représentées dans ce CHSCT constatent que l'arsenal juridique sur fond de loi MAPTAM⁽¹⁾ se met inexorablement en place quels que soient les avis donnés localement au C.T. de la DIR-EST et à celui de la DREAL GRAND EST.

**Face à ce sentiment d'impuissance au niveau politique,
le tsunami en cours ne va-t-il pas avoir au final raison du navire DIR-EST⁽²⁾ ?**



La loi précise que les parties de service qui participent à l'exercice des compétences de l'État transférées aux collectivités territoriales sont mises à disposition ou transférées. Le choix de la reprise par la collectivité de la compétence routière du Réseau Routier National emporte donc transfert des routes du réseau national et des personnels.

Nous vous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales de la DIR Est se sont opposées à ce transfert dont nous attendons toujours qu'il nous soit expliqué et justifié de manière concrète !

Accessoirement nous vous rappelons également que les citoyens alsaciens se sont opposés démocratiquement et par referendum à la fusion des départements du Bas Rhin et du Haut Rhin.

Le 4 mars 2019, les agents du service ont été destinataires d'un mail de la cellule communication « l'actu de la DIR-Est » avec en prime l'agenda des dates clés du mois de mars :

- ✓ pas moins de cinq réunions d'informations et échanges autour du projet de loi Collectivité Européenne d'Alsace
- ✓ également une réunion d'information pour le personnel du Secrétariat Général sur le même sujet, sans oublier la visite du Secrétaire Général de la préfecture des Vosges au CEI de St-Nabord.

Quel sera le discours de l'administration lors de ces réunions ? Veut-on endormir les futurs agents (ex DIR-Est) transférés par de belles paroles ? Ou avoir le même discours que notre Directeur « *on va avancer ensemble* ».

Lors de ces réunions, les propos tenus n'engageront que celui qui les prononcera...

La façon dont l'administration continue⁽³⁾ à organiser sa concertation, interroge et déçoit fortement les organisations syndicales de la DIR-Est .

Il semblerait que le point CEA serait à l'ordre du jour en point divers en fin de séance de ce CHSCT... nous voilà rassurés !



Le sujet primordial qui nous intéresse aujourd'hui dans ce CHSCT, est bien celui de la CEA. C'est uniquement suite à la demande des quatre organisations syndicales que le sujet de la CEA a été inscrit à l'ordre du jour de l'instance réunie ce jour : Est-ce un simple oubli de l'administration ou une volonté de nier l'aspect psychosocial des transferts à venir ?

--o--

La non-participation **unanime de toutes les organisations syndicales** à la réunion de travail du 1^{er} mars dernier sur la création de la Collectivité Européenne d'Alsace et au CHSCT (dont le président sera remplacé d'ici mi-avril) doivent faire comprendre à l'administration que :

**" La Collectivité Européenne d'Alsace, c'est du sérieux
et ce sujet ne doit pas être pris à la légère par la future direction de la DIR-EST ! "**

Pour l'intersyndicale de la DIR-Est, **il n'est plus possible de discuter d'un sujet aussi important avec un directeur qui ne peut tenir ses engagements compte tenu de son départ imminent. La discussion ne sera possible qu'avec un directeur qui est entièrement voué à son poste et non déjà accaparé par le poste et le service suivant.**

--o--

Aujourd'hui, face à ce démantèlement de notre service, l'inquiétude des personnels grandit. Aux discours rassurants des vœux doivent suivre des engagements personnalisés écrits de la part des collectivités d'accueil : départements 67 et 68 (future CEA en 2021) et la métropole de Strasbourg.

Le manque cruel de communication ne fait qu'accentuer les doutes, les peurs et alimente les vraies/fausses rumeurs.

Tous les personnels ne doivent pas pâtir de ce changement, ils doivent **conserver** leurs missions actuelles, (exploitation, entretien du réseau, ingénierie, gestion du trafic...) et leurs régimes indemnitaires.

Cette stabilité de la communauté de travail devrait permettre de minimiser les risques induits par des changements brutaux et violents liés à de simples échéances calendaires comme ils semblent se dessiner actuellement.



Nous espérons que le temps nécessaire pour reconvoquer cette instance permettra à la direction de préparer sérieusement le point CEA demandé par les organisations syndicales devant ce CHSCT, à savoir :

**Conséquences de la décision de création de la Collectivité Européenne Alsace (CEA)
avec transfert des compétences routières de la DIR-EST vers cette collectivité
et prévention des conséquences possibles sur la santé psychique
et physique des personnels de la DIR-EST**

Il conviendra que ce temps soit aussi mis à profit par l'administration pour enfin dévoiler :

- sa stratégie
- le planning qu'elle a prévu (ou que l'administration centrale lui impose) (ou que les politiques leur imposent)
- les premières mesures immédiates tendant à limiter les RPS provoqués par l'annonce de ce projet, dans l'attente d'un plan d'actions et d'une démarche concertée qui devra intervenir à la lumière de l'étude d'impacts sollicitée par l'ensemble des représentants du personnel.

Les représentants **Force Ouvrière, CGT, UNSA et CFDT** au CHSCT de la DIR-Est

(1) Loi Maptam : LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

(2) A la lecture du J.O du 14 février 2019 les organisations syndicales ont appris que l'emploi de capitaine du bateau DIR Est sera prochainement vacant.

(3) Après l'épisode de fin janvier et au C.T. du 8 février dernier